

Procès-verbal de la réunion du CM du 27 juin 2024

Séance du Conseil Municipal du 27 juin 2024

Séance du Conseil Municipal du 27 juin 2024

Date de convocation : le 20 juin 2024

Membres du Conseil municipal			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
12	10	1	11

Votes		
Pour	Contre	Abstentions
11	0	0

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 19 heures 30, les membres du Conseil municipal de la commune de RENAC, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Patrick BAUDY, Maire de Renac. La séance a été publique.

Présents : M. Patrick Baudy - Mme Soizic Strouble - Mme Anne Patault - M. André Chevalier - M. Damien Guillas - Mme Sylvie Morisseau – M. Joël Robert - M. Yves Sorin - Philippe Dardy- M. Kenny Mesnil

Absents : Mmes Clarisse Frangeul et Cécile Trotel

Pouvoirs : Mme Clarisse Frangeul à M. Patrick Baudy

Secrétaire de séance : Mme Sylvie Morisseau

D2024-042 : Maison Madeleine - Souscription d'une assurance dommage ouvrages

L'assurance Dommage ouvrage permet le remboursement et la réparation des désordres qui se produisent après la réception des travaux et qui engagent la responsabilité décennale (architecte, maître d'œuvre, entreprises).

En cas de défauts de nature décennale subis par l'ouvrage **la garantie Dommage ouvrage permet la réparation rapide de ces manquements grâce à son rôle de préfinancement, et ne recherche pas la responsabilité.** Ainsi les travaux de réparation peuvent être engagés rapidement.

C'est l'assureur Dommages ouvrage qui se chargera ensuite de faire un recours contre le ou les constructeurs responsables.

Le Conseil municipal retient l'offre de prix de la SMABTP pour un montant de 4 318.96 € TTC

D2024-043 : Maison Madeleine : Avenant n°2 – Lot n°10 – Plafonds suspendus -

Le Conseil municipal valide l'avenant n°2 pour le lot 10 – plafonds suspendus de l'entreprise Gauthier Plafonds pour les travaux de réhabilitation de la Maison Madeleine fait l'objet d'un avenant pour la mise en place de panneaux sur ossature métallique dans les WC et PMR soit une plus-value de 342 € HT, soit 410.40 € TTC.

D2024-044 : Redon Agglomération : Financement du poste de chargé de mission « Parcours résidentiel et lutte contre l'isolement des personnes âgées »

La présente délibération a pour objet d'approuver le portage financier du poste de chargé de mission autonomie – parcours résidentiel et lutte contre l'isolement des personnes âgées – par les communes au prorata du nombre d'habitants.

Le Conseil municipal valide la convention pour un montant estimé à 322 € pour une année.

D2024-045 : Redon Agglomération : Commande Publique « Adhésion au groupement de commandes « Arrêts temporaires du réseau de transport urbain et sur réservation »

Le Conseil municipal décide de constituer un groupement de commandes avec REDON Agglomération pour la passation du marché de fourniture et mise en place d'arrêts temporaires du réseau de transport urbain et sur réservation et accepte que REDON Agglomération soit désignée coordonnatrice du groupement ;

Les membres du groupement participent financièrement à l'exécution des prestations selon les besoins d'équipements de chaque point d'arrêt du transport urbain et sur réservation et des besoins liés à l'installation ou la pose de matériel.

REDON Agglomération prend en charge 30 % du montant HT des dépenses imputées aux communes sur la fourniture de mobilier pour la matérialisation des points d'arrêts et pour la fourniture et pose de la signalétique horizontale (zébra).

Les demandes de prestation pour l'installation de la signalétique verticale seront intégralement financées par les communes, et par REDON Agglomération pour les points d'arrêt installés sur les voiries communales d'intérêt communautaire.

D2024-046 : ZAER (Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables)

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée le 09 avril 2024 selon les modalités suivantes :

La réunion publique a été organisée avec EPV (Energies en Pays de Vilaine) et le SDE qui ont présenté et expliqué les différents enjeux liés à la mise en place des zones d'accélération pour les énergies renouvelables.

A l'issue de cette concertation, il en résulte :

Éolien : Aucune zone de la Commune n'a été retenue

Photovoltaïque : Tout le territoire communal a été retenu à l'exclusion des zones humides - Natura 2000 (cf carte jointe)

Par Délibération 2024-017, la Commune a adhéré « Energies du Canut à l'Oust », société de production solaire photovoltaïque avec 7 autres communes du territoire.

D2024-047 : Restauration scolaire – Avenant n°1 à la convention avec Convivio

Le Conseil Municipal accepte l'avenant n°1 à la convention de la Société « Convivio RCO » pour la fourniture des repas du restaurant scolaire en liaison chaude pour la rentrée de septembre 2024/2025 stipulant une augmentation de 2.25 % , soit un montant de 3.4520 € TTC le repas enfant et 3.7756 € TTC le repas adulte.

D2024-048 : Tarifs de Restauration scolaire- Garderie périscolaire

Le Conseil municipal vote le prix des repas pour l'année scolaire 2024/2025 comme suit :

- **Prix du repas enfant : 4.30 €**
- **Prix du repas adulte : 6.20 €**
- **Surcoût repas non commandé : + 2.50 €**

Tarifs garderie

Les tarifs n'ont pas été augmentés depuis l'année scolaire 2022/2023.

Le Conseil municipal vote les tarifs comme suit :

<i>Libellés</i>	<i>Tarifs 2024/2025</i>
7h/7h30	2.70 €
½ heure	1.40 €
Forfait semaine	12 €
Au-delà de 18h30 - Pénalité	12 €

D2024-049 : Modernisation voirie 2024

Le Conseil municipal retient le devis de l'entreprise Eurovia d'un montant de 46 721.40 € TTC pour les travaux de modernisation des routes de la Poussinais – Les Presselais - La Gruche - Le Bas Gutz

D2024-050 : BAL (Base Adresses Locales) : création de 2 noms de rues

Dans le cadre de la BAL, le Conseil municipal se voit dans l'obligation de créer 2 noms de rues et décide de nommer :

- l'impasse desservant le parking arrière de la mairie « **Impasse de la Mairie** »
- et la voie desservant le stade « **Route de Langon** »

Taxe d'aménagement

Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux de la taxe d'aménagement qui reste à 2% pour 2025

Informations diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée des points suivants :

- Assurances : Groupama nous informe que la situation de la Commune est dégradée au vu des sinistres déclarés depuis 5 ans. Il en résulte un avenant au 1^{er} juin 2024 avec une augmentation de 30% des cotisations responsabilité civile, soit 1 388.59 €

- Ressources Humaines : La commission RH a validé les recrutements suivants :

- M. Julien MAIGNAN au service technique au 16/09/2024
- Mme Sophorn SAN au service restauration scolaire au 1^{er}/09/2024

- Enquête publique « recherches minières »

Le Préfet du Morbihan nous fait part du dépôt d'un PER (Permis Exclusif de Recherches) par la Société Breizh Ressources basée à Lorient englobant 20 communes bretonnes dont Renac, dans le but de rechercher différentes substances.

Pour information, cette autorisation est ministérielle car les ressources du sous-sol appartiennent exclusivement à l'État.

Une enquête publique est en ligne.

- Marché : Monsieur Cristian Ducloyer vendra ses légumes devant le café Yvoir le samedi matin.

- Planning des prochaines réunions de CM

Jeudi 29 août	20 h
Jeudi 3 octobre	20 h
Jeudi 7 novembre	20 h
Jeudi 12 décembre	20 h
Jeudi 23 janvier	20 h

Le Maire,
Patrick BAUDY



